



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

8 août 2023

Levée de l'interdiction générale de faire du feu en plein air

L'interdiction générale de faire du feu en plein air décrétée le 20 juillet 2023 par le chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS), Frédéric Favre, est levée avec effet immédiat. Les précipitations et les températures plutôt fraîches des dix derniers jours contribuent à une certaine détente sur le front du danger d'incendie. Ce dernier reste toutefois fort ou marqué pour un certain nombre de régions.

L'interdiction générale de faire du feu en plein air décrétée le 20 juillet 2023 par le chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS), Frédéric Favre, est levée avec effet immédiat.

En effet, le territoire cantonal a été touché par différents fronts orageux qui ont amené des précipitations en quantité variables selon les régions. Si certaines régions de montagne ont localement reçu plus de 30 à 50 mm de pluie, d'autres telles que notamment la plaine du Rhône entre Martigny et Brig, le Mattertal ou l'Entremont ont malheureusement moins reçu de précipitations.

De plus, depuis une dizaine de jours, les températures sont rentrées dans la moyenne saisonnière voire même au-dessous, limitant ainsi l'augmentation du risque d'incendies après les pluies.

Ces deux facteurs permettent d'abaisser le danger d'incendie pour une majorité des régions en Valais qui passe ainsi au degré 3, ou danger d'incendie marqué. Pour les régions souffrant toujours d'un déficit de précipitations, le degré d'incendie reste au niveau 4, soit fort. Dans ces régions, les feux en plein air restent interdits sauf sur les places à feu fixes (sur sol bétonné) qui peuvent être utilisées avec la plus grande prudence uniquement aux endroits désignés par les autorités. Dans tous les cas, une prudence s'impose et chaque feu doit être surveillé et éteint avant d'être abandonné. Il est impératif de se conformer aux instructions des autorités locales.

En cas de modification notable de la situation, de nouvelles dispositions seront prises. Les prévisions météorologiques pour les jours à venir prévoient à nouveau le retour d'un temps chaud et sec.

[Carte du risque général d'incendie de forêt dans les régions du Valais](#)

Personnes de contact

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 50 05

Jean-Christophe Clivaz, chef du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, 027 606 32 05

Philipp Hildbrand, chef de l'Office cantonal du feu, 079 347 59 31

